



Appel à projet

Et si on plantait des haies ?

Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) relance un appel à projet de plantation de haies afin de renforcer le bocage du territoire.

Pourquoi planter une haie ?

Les haies bocagères peuvent rendre plusieurs services et ainsi répondre à diverses problématiques :

- **Lutter contre l'érosion** des sols et les ruissellements ;
- **Stabiliser les berges** en bord de rivière ou de fossé ;
- Protéger les cultures et les cheptels par **l'effet brise-vent** ;
- **Lutter contre les pollutions diffuses** ;
- **Atténuer** des chaleurs caniculaires ou les gelées tardives ;
- **Favoriser l'infiltration** de l'eau sur la parcelle ;
- **Renforcer les connexions écologiques** favorables aux déplacements de la faune.



Qui peut candidater à cet appel à projet ?

Les propriétaires et exploitants le cas échéant, les sociétés agricoles ou non agricoles, les collectivités. **Aucun reste à charge ne sera demandé au propriétaire et/ou à l'exploitant.**

Où planter une haie ?

En bord de parcelle, de rivière, le long d'un fossé...

Financé par :



Exemple d'une plantation de haie simple rang plantée à Saint-Taviar-sur-Moignans en mars 2013



Comment s'établit le projet entre le candidat et le SRDCBS ?

- Définition du projet avec le SRDCBS : localisation de la haie, choix des espèces... ;
- Signature d'une convention pour la plantation et l'entretien de la haie ;
- Montage administratif assuré par le SRDCBS ;
- Travaux de plantation à l'automne si le projet est retenu.

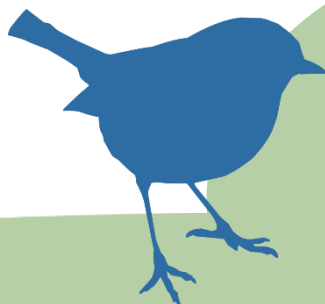
Quelle est la consistance des travaux réalisés par le SRDCBS ?

- Travail du sol ;
- Achat et mise en place des plants ;
- Paillage avec une toile biodégradable ou des plaquettes bois ;
- Installation de protections anti-gibier ;
- Arrosage la première année et garantie de reprise l'automne suivant la plantation.

À quel moment aura lieu la plantation ?

La plantation des haies peut se faire à partir de la période de repos végétatif, c'est-à-dire entre novembre et début mars.

Figure 2 : Exemple d'une plantation de haie double rang à L'Abergement-Clémenciat en mars 2026



Si vous êtes intéressé Contactez-nous !

Eloi THOREL – Technicien rivières

☎ 07 54 38 30 13

✉ technicien@srdcbs.fr

**Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne
Bords de Saône**

☎ 04 74 55 20 47

✉ accueil@srdcbs.fr

📍 7 Avenue Dubanchet, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne

SUIVEZ-NOUS !  